



Litige avec ex-amie avec qui j'avais conclu un pacs sur impôts

Par **impôts litige**, le **20/05/2008** à **09:33**

Bonjour,

L'année dernière, je me suis séparé de mon amie avec qui j'étais pacsé. Comme on était pacsé jusqu'en août 2007, nous avons les impôts sur une bonne partie de 2007 à payer ensemble.

Il se trouve maintenant qu'elle ne souhaite plus payer sa partie. Est-ce que les impôts écouteront mes arguments ou est-ce le seul recours est de payer les impôts tout seul afin d'éviter les intérêts et de partir au tribunal pour récupérer l'argent de mon ex-amie ?

Le fait qu'elle se trouve à l'étranger, est-ce que cela change quelque chose (rend les choses certainement plus compliquées ?)?

Merci d'avance pour votre aide !

Par **Lolotiti**, le **21/05/2008** à **22:11**

Bonjour,

Vous pouvez demander une désolidarisation des impôts étant dus en commun pour sa partie en faisant valoir vos arguments auprès de la trésorerie compétente à l'appui de tous justificatifs.

Cordialement.